

510

DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'AJOUT DE CIRCUITS ELECTRIQUES POUR DEFIBRILLATEURS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité de remplacer les circuits électriques des défibrillateurs ;

Vu la proposition reçue par la société ELECTROTECH ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société ELECTROTECH (15 rue Gambetta – 59280 ARMENTIERES) un devis relatif à des travaux d'ajout de circuits électriques pour défibrillateurs, pour un montant de 1.888,74€ TTC.

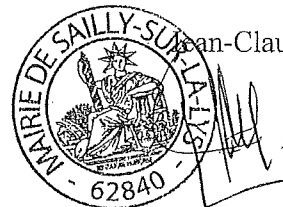
ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 17 février 2025

DEC2025_023

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ



DGS